

FASCICULE 2 :
DIAGNOSTIC TERRITORIAL SYNTHÉTIQUE DE LA
COMMUNE DE TEMPLEMARS, VERS UN AGENDA 21

TOME 2



I. ANALYSE SOCIO-GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE TEMPLEMARS

1. SITUATION ET CADRE DE VIE : UNE PETITE VILLE AU CENTRE-BOURG DYNAMIQUE

Templemars est une commune de 3216 habitants (INSEE, 2013), située dans le département du Nord (région Hauts-de-France) et faisant partie de la Métropole Européenne de Lille. Elle possède une continuité du bâti avec la commune de Wattignies au Nord, et est entourée par les communes de Fâches-Thumesnil, Vendeville, Avelin, Noyelle-les-Seclin et Seclin. Au Sud, la commune est à proximité de la zone d'activité de la ville de Lesquin ainsi que de son aéroport.

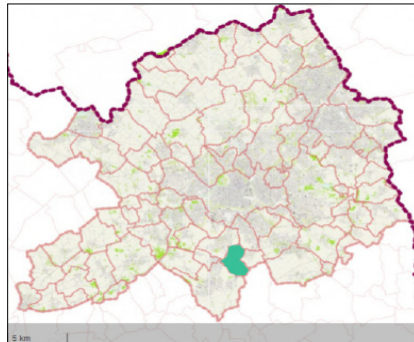


Illustration 1: Localisation de Templemars, carte réalisée avec Photoshop sur un fond de carte MelMAP

Templemars est d'une densité forte (environ 700 hab./km²) et bénéficie de nombreux services et équipements. Les espaces publics (placettes, rues) (cf. ill. 2) sont qualitatifs avec un traitement soigné des espaces extérieurs. Les espaces de jeux et de loisirs (squares, city-stades, etc) sont présents uniformément sur le territoire. Ils sont calmes et accueillants, agrémentés d'arbres, parfois remarquables, de mobiliers urbains (bancs, poubelles, éclairage) ainsi que de chemins piétons.



Le bâti résidentiel est très diversifié sur la commune, on peut observer :

- Des maisons anciennes typiques, de style flamand, Rouge-barre, anciennes fermes rénovées, maisons récentes en brique typiques du Nord (cf. ill. 3, 4 et 7),
- Des maisons de lotissement en ramification de l'axe principal (cf. ill. 5),
- Et quelques fermes en activité.



La commune est traversée par la départementale 145, qui relie Wattignies à Vendeville. Templemars se positionne à la croisée de nombreux points de liaisons : la zone d'activités, Vendeville, Fâches-Thumesnil, le centre commercial Auchan Fâches...

La commune est donc typiquement formée d'un axe principal, dense et passant, et de ramifications perpendiculaires, souvent en impasse. Elle est également quadrillée par des ruelles permettant de relier à pied certaines rues et lotissements (cf. ill. 6).

C'est une commune dynamique au niveau social et culturel, et compte de nombreuses associations dispersées sur son territoire. La commune travaille en collaboration avec les municipalités limitrophes (comme Wattignies) et peut profiter de leurs équipements (coopérations...) et de leur attractivité.

Templemars souhaite aujourd'hui porter son nombre d'habitants à 4000, sous le projet « d'extension du centre bourg ». Pour cela, la construction de petits ensembles (hauteur de 4 étages) et de maisons individuelles en lotissements voient le jour depuis 2015, à proximité du centre-ville.

I. ANALYSE SOCIO-GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE TEMPLEMARS

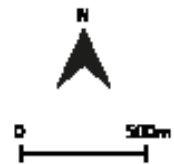
La Mairie de Templemars est chargée de la démocratie locale, l'action sociale, du cadre de vie, des finances, de l'économie et de l'éducation. Elle est liée aux nombreux équipements qui composent le territoire

Les nouvelles constructions doivent accueillir environ 500 nouveaux habitants: les habitations prévues sont de type petits immeubles et maisons individuelles afin de respecter le type architectural local

Les espaces agricoles de Templemars font partie intégrante de l'économie locale, mais ils ont surtout un intérêt écologique pour le développement de la biodiversité. Ainsi le parc agricole est intégré dans l'Espace Naturel des Périsaux et doit donc répondre à des prérogatives: il doit maintenir les activités agricoles et les concilier avec des activités de loisirs et de bien-être pour les habitants

La Départementale 145, reliant la commune de Wattignies jusqu'à Vendeville est l'axe traversant et structurant de Templemars

Parc d'activités de Templemars, implanté depuis 1974. Il regroupe aujourd'hui 80 entreprises, dans les secteurs d'activité de type industriel, commerce de gros, transport logistique, artisanal et tertiaire. et emploie plus de 3500 personnes, provenant en grande partie de la Métropole de Lille.



-----	Limite communale	—	Route majeure
	Bâti- Résidentiel	—	Route secondaire
	Bâti- Zone d'activité	—	Voie ferrée
	Parcelles agricoles	—	Autoroute
	Végétation		

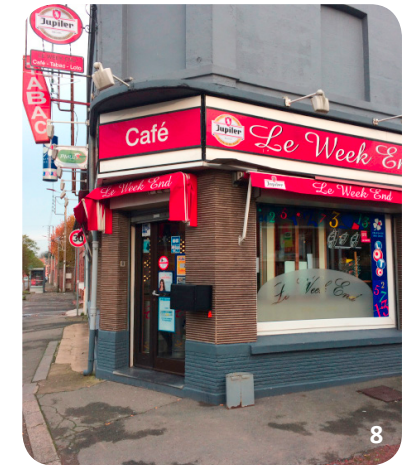
2. UNE COMMUNE BIEN ÉQUIPÉE EN COMMERCE ET SERVICES

De nombreux commerces de proximité sont présents sur la commune: des cafés, restaurants et brasseries (cf. ill. 8), un supermarché Carrefour City proche du centre-bourg, des distributeurs de billets, des agences immobilières...

Les services de santé (médecins généralistes et spécialistes, pharmacies), et les services ouverts au public sont également nombreux à Templemars: la Poste, la mairie, l'église et sa chapelle, plusieurs salles communales (médiathèque, salle des fêtes, maisons de l'accueil et de la solidarité, etc.) et deux écoles (maternelle et primaire) sont présentes sur le territoire.

Elle bénéficie également d'espaces publics de loisirs, comme les parcs et aires de jeux (cf. ill. 9), qui avec les salles municipales (cf. ill. 10) accueillent de nombreuses associations. Il en existe onze pour le sport (Entente pongiste Templemars Vendeville, tennis club, karaté, judo club Templemars-Vendeville...) et neuf dans le domaine socioculturel.

Les équipements communaux, détaillés ci-dessus, permettent de mener à bien l'accueil de ces activités et sont complétés par l'offre d'équipements sportifs: gymnases, stade de football, plaines de jeux, cours de tennis.



I. ANALYSE SOCIO-GÉOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DE TEMPLEMARS

3. TRANSPORTS ET MOBILITÉS : UNE COMMUNE TRAVERSANTE

Templemars est une ville bien desservie, située à proximité de Lille et proche de toutes commodités. Elle est traversée par la ligne ferroviaire et par une ligne de bus Transpole (55), avec huit arrêts répartis sur l'ensemble du territoire.

Située au Nord de la commune, la gare de Wattignies-Templemars accueille des trains de passagers circulant entre Douai et Lille-Flandres sur la ligne 2bis. En moyenne, dix minutes séparent Wattignies-Templemars de Lille et les arrêts sont réguliers aux heures de pointe. Un arrêt de bus «Villa St Eloi» est situé à proximité de la gare, ce qui permet l'ouverture de la commune sur les réseaux de bus Transpole via la ligne 55 et Arc en Ciel, réseau interurbain pour de nombreuses lignes départementales.

La ligne de bus 55 traverse et dessert plusieurs secteurs de Templemars, y compris la zone d'activités. Les autres (lignes 11, 14 et 52) s'arrêtent aux limites communales, respectivement, de Vendeville, Wattignies et Seclin. Cette ligne 55 relie la station de métro lilloise Porte des Postes au terminus Centre hospitalier de Seclin. Elle facilite également l'accès au centre commercial de Seclin.



Illustration 11 : Liaison en bus de Templemars jusqu'au centre commercial de Seclin

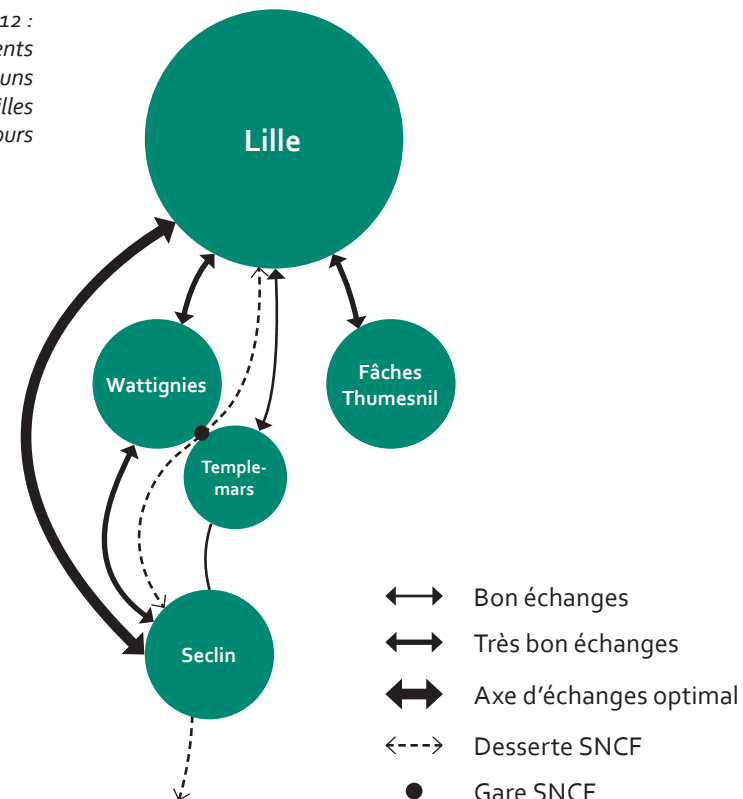
La commune est entourée par Wattignies (14 100 habitants), Fâches Thumesnil (17 500 habitants) et Seclin (12 500 habitants). Templemars se situe ainsi sur un axe dense à la jonction de l'autoroute et de Wattignies.

Fâches-Thumesnil et son vaste centre commercial se situent à proximité géographique de la commune : en voiture, 10 minutes et environ 5 km séparent le centre-ville Templemarois du centre commercial Auchan Fâches.

Pour y accéder en transports en commun via le réseau Transpole, l'itinéraire a une durée de plusieurs dizaines de minutes à pied (il faut d'abord rejoindre la ligne de bus n°11 à Vendeville, arrêt Hameau de l'Europe, puis marcher 15 minutes soit près d'un kilomètre ; après 5 minutes de bus, il est nécessaire de terminer les 620 mètres à pied pour rejoindre le centre commercial). Une autre possibilité consiste à effectuer le trajet via 2 lignes de bus (202 et 11) et un détour, en passant par Lille et Ronchin, pour un trajet de près de 50 minutes, ce qui ne facilite pas la mobilité vers ce secteur.

L'autoroute A1 dessert la commune par la sortie 20a, direction Distiller-Fâches Thumesnil. Du centre-ville de Lille, 30 minutes sont nécessaires en voiture pour rejoindre Templemars en circulation fluide.

Illustration 12 :
Schéma des déplacements
en transports en communs
entre Templemars et les villes
alentours



II. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE NOUVELLE ET PROMETTEUSE

1. L'ANALYSE ET LE BILAN DES DOCUMENTS COMMUNAUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La commune de Templemars a déjà réalisé des démarches en faveur du développement durable sur son territoire.

1. BILAN CARBONE

En 2010, le bureau d'étude EnviroConseil a mené une étude d'impact carbone, d'après la méthode «Bilan Carbone version 6» de l'ADEME, pour la commune de Templemars. Les résultats révèlent une production de 1 033 tonnes éq. CO₂, selon trois postes majeurs. Les observations faites s'alignent sur les consommations nationales : la consommation d'énergies fossiles (35% éq. CO₂), les matériaux de construction (34%) et l'agriculture (25%). Les postes suivants sont occupés par les déplacements (4%), les déchets directs et enfin les gaz réfrigérants (1% chacun).

Afin de réduire ses émissions, la ville devra dans un premier temps, lancer un programme de réduction des consommations d'énergie de ses bâtiments. Ces modifications fonctionnelles devront intégrer des substituts au gaz naturel pour le chauffage des bâtiments en s'appuyant sur le développement du bois-énergie et/ou de la pompe à chaleur.

Il est également recommandé à la commune de réduire l'usage du béton au profit de structures dites « légères » (bois ou acier) et de limiter ainsi le bilan carbone des chantiers, qui est actuellement le principal émetteur de CO₂ dans l'atmosphère.

Les priorités de recommandations de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) portent sur cinq postes d'émissions :

- Concernant le chauffage du bâti (en 2010 lors du bilan carbone, au gaz), la commune doit s'approvisionner en énergies de sources renouvelables. Elle a également dû effectuer des travaux pour améliorer l'isolation des bâtiments et ainsi partir à la chasse au gaspillage pour réduire ses impacts.

- Au niveau alimentaire, le passage à l'alimentation biologique et locale est une solution pertinente. La commune doit donc négocier avec son/ses fournisseurs afin de proposer de pouvoir tracer la provenance des aliments et ainsi proposer une alimentation de qualité dans ses cantines. De ce fait, Templemars pourra réduire ses émissions de CO₂ dans le domaine de l'alimentation.
- En ce qui concerne les déplacements professionnels, il est envisageable pour la ville de moderniser son parc de véhicules par du matériel plus économe et une maintenance plus optimale. La commune est aussi chargée de sensibiliser les conducteurs à une pratique davantage éco-responsable de la voiture.
- Effectivement, les changements d'habitude, liés aux déplacements domiciles-travail, dépendent de l'évolution des mentalités. De ce fait, celle-ci sera rendue possible par la mise en place de travaux de sensibilisation auprès des conducteurs et de la population en général, à travers la proposition de véritables alternatives (modes doux, covoiturage, etc.).
- Pour finir, dans le domaine de la construction, l'étude du bilan carbone préconise à la commune la nécessité de faire évoluer ses cahiers des charges dans les constructions futures, afin de recourir à moins de structure béton et à plus de structures légères à partir de bois ou d'acier et ainsi éviter la production de gaz à effet de serre.

Le bilan carbone fournit un diagnostic du territoire des différentes origines d'émissions de dioxyde de carbone ainsi que des recommandations pour réduire ces émissions. Il s'agit d'un bilan carbone très basique qui n'a pas fait l'objet de réelle application et de suivi par la suite, essentiellement par manque de moyens humains. Certaines consignes ont ainsi été suivies (sauvegarde des bons de livraisons, construction de nouveaux Bâtiments Basse Consommation, ou de bâtiments ayant une bonne isolation, etc.), sans qu'un bilan ne soit fait pour mesurer les avancées ou régressions de la commune dans ce domaine. Ce bilan carbone a ainsi servi essentiellement d'état des lieux et demeure incomplet. Il peut cependant servir de base pour améliorer l'état du bâti, diminuer les consommations d'énergies, ou encore utiliser des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

II. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE NOUVELLE ET PROMETTEUSE

2. PLAN DE DÉSHERBAGE ET DE GESTION DIFFÉRENCIÉE

OSMOSE Ingénierie a réalisé pour la mairie de Templemars un «Plan de désherbage et de gestion différenciée» en 2013. La démarche du document consiste à établir l'état des lieux d'un territoire en terme de phytosanitaire, dans l'objectif de réduire l'utilisation d'intrants et des produits chimiques dans la gestion des espaces verts.

Ce plan de désherbage propose 5 objectifs :

- Un bilan des pratiques phytosanitaires sur la commune
- La réalisation de cartographies référençant les sites concernés
- La hiérarchisation des sites en fonction des risques
- La mise en œuvre d'une gestion différenciée avec l'équipe technique
- Une démarche de communication et de sensibilisation auprès des particuliers et des services

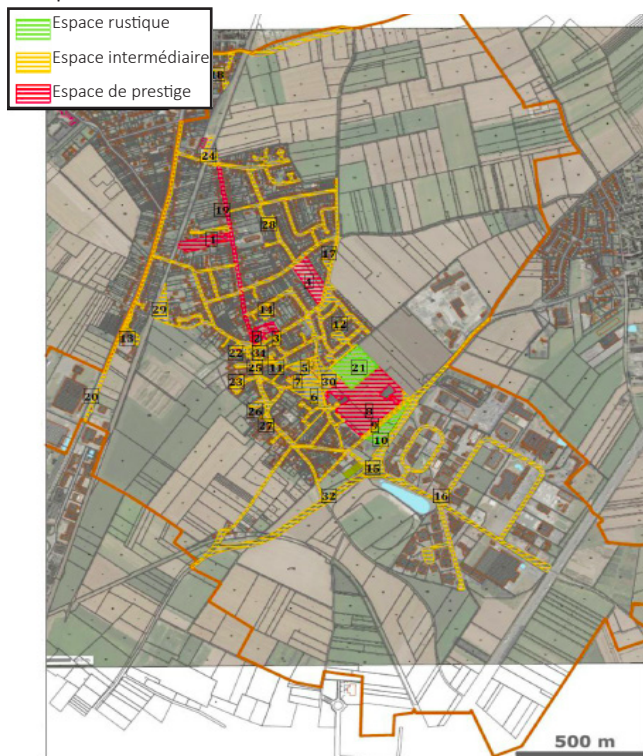


Illustration 13 :
Typologie des espaces extérieurs
gérés par la commune de
Templemars
Fond de carte : Géoportail
Source : OSMOSE Ingénierie

Le but principal est d'atteindre l'objectif «Zéro Phyto» sur Templemars, où sont identifiés trois types d'espaces extérieurs s'apparentant à une classification paysagère (cf. ill. 13).

Les espaces de prestige (cf. ill. 14) sont des jardins très entretenus et généralement composés de massifs décoratifs et de pelouses rases.

Les espaces dits intermédiaires (cf. ill. 15) correspondent à des lieux aux usages multiples, où cohabitent tous les types de plantes, de pelouses et de haies taillées.

Le dernier type, les espaces rustiques (cf. ill. 16) équivalent aux prairies denses et aux bosquets d'arbres présents sur le territoire.

Ces espaces permettent de répondre à des intérêts écologiques : ils favorisent en effet la biodiversité, permettent l'infiltration des eaux et donne un caractère paysager dit «naturel»...

En 2012 avant le début de l'étude, la commune avait déjà engagé la démarche de réduction des produits phytosanitaires sur les espaces publics, selon la nouvelle législation, à l'exception du cimetière et du complexe sportif.

Les objectifs et les préconisations présentés par le bureau d'étude en 2013, en matière d'entretien des espaces verts, correspondent alors :

- À la proposition de réduction des espaces prestigés ;
- À l'arrêt total de traitements



II. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE NOUVELLE ET PROMETTEUSE

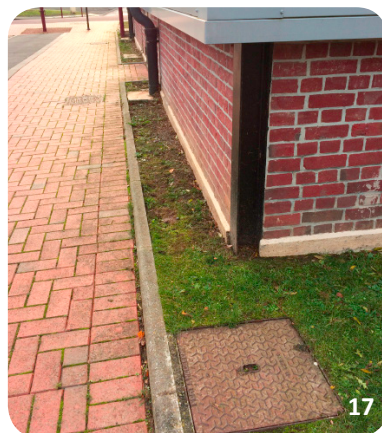
phytosanitaires sur le cimetière. En contrepartie, il est possible d'entretenir les sols nus par des éléments de recouvrements végétaux (mousses...);

- Au doublement de la surface des espaces rustiques sur la commune ;
- Au suivi des nouvelles méthodes d'entretien ainsi que la mise au point d'une nouvelle organisation pour gagner en efficacité.

3. INVENTAIRE FAUNE-FLORE

L'inventaire faune-flore est un document identifiant toutes les espèces naturelles présentes sur le territoire Templemarois. Il permet d'identifier et de répertorier les espèces remarquables, tout comme les espèces communes (parfois même considérées comme indésirables, dites « mauvaises herbes »). Il a été établi seulement sur certains périmètres de la commune, sur les espaces verts, comme le parc de la mairie.

Ce document est peu connu auprès des Templemarois. Il serait donc intéressant d'informer les habitants sur la biodiversité du territoire et par exemple, de proposer des activités liées à la recherche de nouvelles espèces dans la commune. En outre, le Parc Naturel des Périsieux est un atout majeur dans la conservation de la biodiversité, et pourrait favoriser son développement.



2. UN FUTUR AGENDA 21 LOCAL : DES ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE BIEN ENGAGÉES, PONCTUELLES ET PARSEMMÉES SUR LE TERRITOIRE

La commune de Templemars souhaite également mettre en place un document cadre pour l'environnement: l'Agenda 21. En effet, depuis octobre 2016, Templemars travaille en partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Lille pour identifier les forces de son territoire en faveur d'aménagements durables.

Grâce aux documents préalablement construits et en accord avec les souhaits et aux attentes des représentants du territoire (associations, agents territoriaux, etc) et des élus, des propositions seront faites pour la mise en place opérationnelle de fiches actions tournées vers le développement durable à l'horizon d'avril 2017. Mais tout d'abord, voici une série d'actions ponctuelles et parsemées sur le périmètre communal, qui peuvent être étiquetées « Agenda 21 » et qui font donc partie d'une démarche de développement durable.

1. AMÉNAGEMENTS DURABLES ET ENVIRONNEMENT

Templemars a pu mettre en place des aménagements qui peuvent être considérés comme durables, au niveau de ses équipements publics. Effectivement, les nouveaux bâtiments (école, résidences, etc) font l'objet d'un traitement paysager de qualité et à fort potentiel écologique : noue paysagère et bassins de récupération des eaux de pluie (cf. ill. 19) favorisant l'infiltration, herbes hautes permettant le refuge de la faune et le développement de la flore au niveau de l'école. De plus, cet aménagement a été mis en place par les élèves de l'école, ce qui lui confère un aspect social et participatif. Dans la même idée, un hôtel à insectes a été installé, et les élèves de l'école ont également réalisé des décorations, selon des objectifs pédagogique et esthétique, du au fait qu'ils n'ont été réalisés qu'à partir de matériaux naturels. Templemars s'est également dotée d'une ruche à abeilles dans le parc de sa mairie.

D'autre part, certains pieds de bâti (cf. ill. 17 et 18) bénéficient d'un traitement

II. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE NOUVELLE ET PROMETTEUSE

présentant un grand intérêt environnemental : les bandes enherbées. En effet, cette technique est intéressante dans l'écoulement et l'infiltration des eaux de pluie en milieux urbanisés, et présente un intérêt en terme de qualité paysagère. Effectivement, la commune et ses acteurs ont déjà entrepris ou mis en place des actions pouvant s'apparenter au développement durable.

La mairie de Templemars soutient également l'initiative de création des jardins communautaires (cf. ill. 20), qui sont tenus par M. Dhuyser, président de l'Association des Jardins Familiaux et ses membres. Elle a effectivement participé à l'acquisition des terrains nécessaires, situé au niveau de la départementale, dans la direction de Vendeville. Cette situation permet à la commune de présenter ces Jardins comme la « vitrine » de Templemars.



Illustration 20 : Les Jardins Familiaux

Comme énoncé précédemment, la mairie a mandaté un bureau d'études pour la création d'un plan de désherbage et de gestion différenciée pour les espaces verts de la commune. Ces méthodes d'entretien des espaces verts (cf. ill. 21) ont été instaurées par les agents communaux mais peuvent être difficiles à appréhender. Effectivement, le plan ne prévoit pas de méthodes alternatives aux désherbants chimiques et pose donc un problème pour le personnel : le travail est long et fastidieux, ce qui ne leur permet pas une efficacité optimale dans leur travail et qui laisse penser aux habitants que la commune est « peu entretenue »



Illustration 21 : La gestion différenciée dans les espaces verts de Templemars
Source : Dimitri Castermane

(idée souvent entendue lors de la rencontre avec le Club des Aînés). La gestion différenciée doit encore donc être intégralement mise en place sur la commune et ses espaces verts.

Malgré cela, les habitants continuent d'utiliser des produits phytosanitaires dans leurs jardins. Un effort collectif est donc nécessaire sur l'ensemble des espaces verts de la commune, qu'ils soient privés ou publics, pour que le plan de désherbage soit totalement profitable.

2. DES ACTIONS ASSOCIÉES AU RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL

La mairie de Templemars initie et encourage des actions liées au social sur son territoire.

Elle met déjà en place, en coopération avec la commune de Wattignies et à destination des personnes âgées, des repas à domicile, qui sont transportés via la camionnette réfrigérée de Wattignies et servis froids. De plus, l'idée de M. Baillot, le maire de Templemars, est de proposer un repas à la cantine scolaire pour les personnes âgées volontaires, afin de réduire l'isolement de ces personnes et de créer du lien intergénérationnel.

Dans la même idée de renforcement de l'action sociale, la construction de nouveaux logements (cf. ill. 22) prévoit une part de logements sociaux. Ces logements seront donnés en priorité aux jeunes ménages voulant s'installer, ou encore aux jeunes résidant déjà à Templemars, souhaitant quitter le domicile familial. L'idée est ici aussi d'attirer des populations plus jeunes et de permettre une plus grande mixité sociale. Effectivement, la commune compte de nombreux retraités et peu de jeunes ménages.



Illustration 22 : Panneaux de présentation des nouveaux logements

II. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 : UNE DÉMARCHE NOUVELLE ET PROMETTEUSE

3. DES ACTIONS POUR UNE UTILISATION RAISONNÉE DES RESSOURCES

Les agents de la mairie, comme Mme Bauwens, chargée du service enfance et travaillant principalement à l'école Dolto, mènent des actions visant à réduire l'utilisation de ressources, ou tout du moins, à limiter le gaspillage de ces dernières. Les élèves de l'école procèdent chaque jour à la pesée des déchets alimentaires consommés au restaurant scolaire (cf. ill. 23). Mais la démarche doit se poursuivre vers une réduction des déchets à la source, ou alors une valorisation des déchets alimentaires.



Illustration 23 : La pesée quotidienne des déchets alimentaires issus du restaurant scolaire

De même, il a été mis en place un repas bio une fois par semaine (le vendredi) à la cantine, ainsi qu'une semaine à thème sur l'idée du «Zéro déchet» dans les écoles. Les enfants ont pu émettre des idées pour réduire leurs déchets et en apprendre davantage sur des méthodes connues de réduction du gaspillage.

Le service technique des espaces verts valorise ainsi les déchets issus des tailles d'arbres ou arbustes en les broyant, pour en faire du mulch (cf. ill. 24), terreau, ou encore du bois raméal fragmenté (BRF). En outre, ces types de valorisation des déchets organiques permettent de lutter contre l'érosion des sols.



Illustration 24 : Mulch issu du broyage des déchets organiques, utilisés pour les espaces verts de Tempelmars
Source : Dimitri Castermane

carbone expliqué précédemment, la mairie a fait installer des panneaux photovoltaïques sur certaines toitures communales (cf. ill. 25). Il serait intéressant de les développer encore d'avantage dans les nouvelles constructions, autant que dans le parc du bâti ancien.

Enfin, suite au Bilan carbone, la mairie s'est dotée de voitures électriques pour les déplacements de ses agents municipaux.



Illustration 25 : Les panneaux photovoltaïques sur la Médiathèque

D'autre part et à la suite du Bilan

FASCICULE 2 :
DIAGNOSTIC TERRITORIAL SYNTHÉTIQUE DE LA
COMMUNE DE TEMPLEMARS, VERS UN AGENDA 21

TOME 2

ATELIER DE MASTER 2

« UN AGENDA 21 À TEMPLEMARS ! »

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LILLE

PROJET ENCADRÉ PAR MAGALIE FRANCHOMME

ADAM FERAL
ROMANE GRAS
JESSICA LAUNAY
LUCIE LEJEUNE
JULIETTE SEMAIL-DESTINÉ
KIEN TRAN

